

À titre de Vigie Citoyenne Port de Contrecoeur, nous transmettons à l'AEIC nos inquiétudes face à certains Changements au projet désigné du Port de Contrecoeur de l'APM, document de 439 pages publié le 30 juillet 2025.

Nous déplorons la période trop courte de 21 jours qui est accordée par l'AEIC pour une consultation publique sur des Changements aussi nombreux et importants. Nous déplorons que le Port de Montréal ait annoncé à deux reprises le début des travaux préparatoires sur le site du futur Port de Contrecoeur, soit pour les dates du 29 septembre et ensuite du 27 octobre, sans que les conclusions de la consultation publique de l'AEIC soient connues.

Impacts sur la santé des citoyen.es

Nous demandons que des travaux de nuit ne soient pas réalisés pour le futur Port de Contrecoeur de 19 h à 7 h, étant donné les effets que cela pourrait provoquer sur la santé physique et mentale des citoyen·nes.

Nous demandons des études supplémentaires sur les impacts d'une nouvelle prise d'eau dans le Saint-Laurent de l'APM au niveau du futur Port de Contrecoeur. Celle-ci fournirait jusqu'à 1400 mètres cubes d'eau afin d'arroser les terrains de construction, dont certains identifiés comme contaminés. D'ailleurs, l'APM n'indique pas comment elle contrôlera le ruissellement de l'ensemble des terrains arrosés, ce qu'il importe de spécifier. Il n'y a aucun détail donné par l'APM sur l'emplacement de cette prise d'eau ni sa construction.

Nous demandons des études supplémentaires sur :

- les impacts du dragage dans une zone identifiée par les scientifiques comme étant contaminée par des métaux, dont les butylétains ;
- la qualité de l'air à la suite de la coupe de 13 000 arbres ;
- l'érosion des berges causée par l'augmentation du trafic maritime à venir ;
- les impacts du déboisement qui serait nécessaire à l'extérieur de l'aire du projet désigné afin de permettre la construction d'une nouvelle route à l'est du bassin A.

Compte tenu de l'abattage de 13 000 arbres sur l'ensemble du site du futur Port de Contrecoeur, nous demandons d'implanter des mesures de compensations plus significatives et de planter des arbres dont la taille

serait de 6 pieds et non de 6 pouces comme l'APM a commencé à le faire, ce qui est nettement insuffisant comme compensation.

Impacts sur la santé du fleuve Saint-Laurent et la qualité de l'eau

Étant donnée la proximité avec le fleuve, nous demandons que des alternatives soient envisagées afin que :

- les bétonnières ne soient pas lavées sur place, car cela implique de construire un bassin de sédimentation dont les eaux traitées (méthode de traitement non précisée) se déverseraient dans le fleuve ;
- les vidanges d'huile des machines n'aient pas lieu sur place ;
- le système de stockage d'huiles usées soit à l'extérieur du Port de Contrecoeur ;
- la deuxième zone de ravitaillement en carburant et des réservoirs mobiles, ainsi que l'utilisation d'un camion-citerne pour ravitailler les équipements ne se fassent pas directement sur place.

Nous demandons des études supplémentaires sur :

- les impacts du déplacement du Fossé Noir vers son ancien lit naturel à l'est de son emplacement actuel,
- la construction d'une zone logistique avec un bassin de sédimentation et des stocks qui serait ajoutée sur d'anciennes terres agricoles à l'extérieur de l'aire du projet désigné, l'eau traitée étant rejetée dans le Fossé Noir et ensuite dans le fleuve. Il est nécessaire d'évaluer les impacts sur le fleuve de ces pratiques.

En conclusion, nous demandons un moratoire sur le projet du Port de Contrecoeur, jusqu'à ce que le Rapport sur l'évaluation régionale du Saint-Laurent de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, qui est en cours présentement, soit déposé afin que la faisabilité du Port de Contrecoeur soit évaluée en fonction de l'état de santé actuel du fleuve Saint-Laurent.